

A l'attention de Madame la Présidente de la Métropole de Lyon, Véronique Sarselli,

Le Collectif des Associations pour le Logement, regroupant 40 associations nationales luttant contre le mal-logement et l'exclusion, souhaite attirer votre attention concernant la situation des 280 personnes, majoritairement des femmes et des enfants occupant un bâtiment situé au 25 Place de Milan à Lyon. Parmi ces personnes, certaines ont quitté leur pays dans des conditions souvent très difficiles et se trouvent engagées dans des démarches de demande d'asile. Outre le dénuement dans lequel chacun des occupants se trouve, **nous sommes alertées par la présence de femmes enceintes, de nourrissons, d'enfants en bas âge et de personnes présentant des pathologies médicales lourdes.**

Vous avez saisi le tribunal administratif pour demander expulsion du site dont vous êtes propriétaire, alors que ces personnes résident dans les lieux depuis maintenant six mois. Ce sont 280 personnes qui risquent ainsi de se retrouver à la rue. Cette situation nous alerte, alors que **la Fédération des Acteurs de la Solidarité et l'UNICEF ont révélé le 26 août dernier qu'au moins 2 355 enfants étaient sans solution d'hébergement chaque soir en cette rentrée scolaire**, ce qui contrevient aux droits fondamentaux des enfants.

Comme vous le savez, la décision d'expulser ce bâtiment ne sera pas sans conséquences sur la trajectoire de vie des occupants, et en premier lieu de ces enfants, dont la situation relève pour certains de l'aide sociale à l'enfance. Nos associations ont conscience des contraintes existantes vis-à-vis de ce site voué à la démolition, mais **l'urgence sociale dans laquelle nous sommes nous oblige à nous mobiliser collectivement pour éviter toute remise à la rue sans solution.**

Cette situation témoigne d'une forte aggravation du sans-abrisme dans la Métropole de Lyon ces dernières années mais également au niveau national : dans un contexte où le droit à l'hébergement d'urgence est bafoué et où des politiques de tri des publics sont organisées, comme l'a démontré notre Collectif dans son recours contre l'Etat pour **Non-assistance à personnes mal logées.**

Dans ces conditions, les personnes concernées n'ont pas d'autre choix que de recourir à des solutions de repli comme elles peuvent, auprès de tiers, en abri de fortune et parfois via l'occupation de biens vacants appartenant à la collectivité. Évacuer ce bâtiment sans relogement ne ferait donc que déplacer le problème.

Nous savons que vous avez reçu ce mardi 8 septembre une délégation associative, à la suite de la mobilisation ayant réuni des centaines de personnes et d'acteurs locaux vendredi dernier. **Nous espérons que des délais pourront être accordés afin de trouver des réponses alternatives à une expulsion pour les 280 personnes concernées. Un relogement doit être proposé pour toutes les personnes et familles présentes sur les lieux.** Nous sommes convaincus que des solutions de mise à l'abri peuvent être travaillées en intelligence avec le SIAO, si la métropole accepte d'y travailler aux côtés des associations.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en notre considération distinguée.

Au nom du Collectif des Associations pour le Logement,
Manuel Domergue, directeur des études de la Fondation pour le Logement
et Nathalie Latour, directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité.